



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - PIEPER Anne - LETT Xavier - PERRI René - BOTTE Géraldine - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - BREIT Magali -

Absents excusés : DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - RITTAUD Nathalie - BENI Elodie - CANTEL Sébastien

Procurations : FRIQUET Claude à RAFFIN J.Claude - BILLOIR Julien à THEOLIER Thierry - DEBERNARDI Bernard à LANFREY Claudine - TEYSSIER Yannick à SELTZER Nicole

Monsieur Gérard MASOCH a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par les affaires suivantes :

- Convention pour le transport et la mise en dépôt des matériaux issus du creusement de la galerie de sécurité du Tunnel Routier de Fréjus coté italien : avenant n°1
- Réforme de l'intercommunalité
- Commercialisation du lotissement «Les Hauts de Loutraz» : cession du lot n°3 à M et Mme ROJAS Laurent

Avis favorable de l'assemblée communale.

=====

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 août 2013.

1. AMENAGEMENT DE LA RD 1006 - ENTREE DE MODANE VILLE – OPERATION ECLAIRAGE PUBLIC : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre du projet d'aménagement de la route départementale 1006, et notamment le volet éclairage public, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif HT	357.744 €
Coût d'objectif TTC	427.862 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (36% du HT)	128.788 €
Autofinancement communal	299.074 €

2. DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT CAFAREL : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre du projet de démolition et de reconstruction du Pont Cafarel selon le plan de financement prévisionnel suivant:

Coût d'objectif HT	770 000 €
Coût d'objectif TTC	920 920 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (plafond 150 000 € x36%)	54 000 €
Subvention de l'Etat (DETR 2013) (770 000 € x 36 %)	277 200 €
Autofinancement communal	589 720 €

3. MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE JULES FERRY 1 AUX PERSONNES HANDICAPEES : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre du projet de mise en accessibilité de l'école Jules Ferry 1 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif HT	209 583 €
Coût d'objectif TTC	250 661 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (36% du HT)	75 450 €
Autofinancement communal	175 211 €

4. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal s'équilibrant en mouvements budgétaires, pour le seul volet dépenses, à la somme de zéro euro :

FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE BUDGETAIRE	Dépenses
022 – Dépenses imprévues	-28 500€
014/73925 – FPIC	18 000 €
65/6536 – Frais de représentation du Maire	1 000 €
65/65737 – Subvention de fonctionnement (SDIS 73)	9 500 €
TOTAL	0 €
INVESTISSEMENT	
CHAPITRE BUDGETAIRE ET D'OPERATION / libellé investissement	Dépenses
20 – Matériel et mobilier scolaire	15 000 €
204/204172 – Subventions d'équipement versées (SDIS 73)	8 521 €
35 – bâtiments communaux	-10 000 €
24 – bâtiments scolaires	-5 000 €
14 – participations communales diverses	-8 521 €
TOTAL	0 €

5. FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

L'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les conseils municipaux ont la faculté de voter des indemnités aux Maires pour frais de représentation.

Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire et lui seul à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la Commune.

Ainsi en est-il notamment des dépenses supportées personnellement par le Maire en raison des réceptions et manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe.

Afin de permettre le remboursement des frais de représentation engagés par Monsieur le Maire de Modane, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui attribuer une enveloppe maximum annuelle de mille euros (1 000 €). Les frais de représentation du Maire de Modane lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation des justificatifs correspondants et d'un état de frais.

6. SUBVENTION 2013 AU MUSEE DE LA TRAVERSEE DES ALPES

Par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2013, a été arrêtée la liste des concours financiers en faveur du tissu associatif pour l'année 2013.

L'association Musée de la Traversée des Alpes n'a pu, jusqu'à présent, formuler une demande de subvention dans la mesure où son bilan comptable annuel lui a été transmis après la date de clôture de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une subvention d'un montant de cinq cent cinquante euros (550 €) à l'association Musée de la Traversée des Alpes, au titre de l'année 2013.

7. CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MODANE : AVENANT N°1

Par délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2013, a été approuvée la convention relative au financement de l'opération de construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Modane, convention actée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS 73).

Le versement de la participation financière communale pour la part investissement est réalisé dans le cadre d'un emprunt d'un montant de six cent soixante cinq mille neuf cent vingt euros et onze centimes (665 920,11 €) levé par le SDIS73.

Dans la mesure où le montant des échéances de l'emprunt est connu seulement à la date de réalisation effective de celui-ci, le montant des échéances dues par la ville de Modane doit faire l'objet d'un avenant n°1 à ladite convention.

Les fonds ayant été versés au SDIS73 le 1^{er} août 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Modane actée avec le SDIS 73 dont l'objet est :

- d'arrêter le montant des échéances versées par le SDIS 73 et les montants remboursés par la commune de Modane à cet établissement public administratif
- d'engager la ville de Modane à honorer l'appel de ces remboursements

8. CONVENTION POUR LE TRANSPORT ET LA MISE EN DEPOT DES MATERIAUX ISSUS DU CREUSEMENT DE LA GALERIE DE SECURITE DU TUNNEL ROUTIER DE FREJUS COTE ITALIEN : AVENANT N°1

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2013, a été approuvée la convention pour le transport et la mise en dépôt des matériaux issus du creusement de la galerie de sécurité du Tunnel Routier de Fréjus côté Italien à intervenir avec la SITAF SpA, la SITALFA et l'entreprise Casarin et Fils.

Dans le cadre de cette convention, quatre sites de stockage ont été définis :

- Valfréjus.....19 000 m³
- chemin Ferdinand Buisson15 000 m³
- zone de l'iles30 000 m³
- sites déterminés par l'entreprise Casarin.....46 000 m³

Afin de compléter ces sites initiaux par un nouveau site de dépôts de matériaux correspondant au merlon de protection contre les chutes de blocs sur le pôle industriel du Fréjus pour un volume de 10 000 m³, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention pour le transport et la mise en dépôt des matériaux issus du creusement de la galerie de sécurité du Tunnel Routier de Fréjus côté Italien actée avec la SITAF SpA, la SITALFA et l'entreprise Casarin et Fils.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.

La redevance d'occupation totale à honorer par la SITAF SpA est portée de deux cent vingt mille euros (220 000 €) à deux cent quarante mille euros (240 000 €).

9. REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de refonte de l'intercommunalité au plan local et précise que les communes d'Avrieux, de Villarodin-Bourget et Le Freney ont formulé un recours pour excès de pouvoir (REP) par devant le Tribunal Administratif de Grenoble afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes de La Norma (CCN) aux communes d'Aussois, Fourneaux, Le Freney, Modane et Saint-André et emportant dissolution du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane.

Par ailleurs, il mentionne que depuis la dernière séance de Conseil Municipal du 28 août 2013, les représentants des communes du canton de Modane ont été conviés à travailler sur les compétences juridiques dévolues à la CCN dans sa configuration au 1^{er} janvier prochain et qu'au final, seuls les édiles municipaux d'Aussois, Fourneaux et de Modane étaient présents.

Après débat, le Conseil Municipal délibère sur le sujet en ce sens :

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Je vous rappelle qu'à l'occasion du conseil municipal du 28 août 2013, nous avons confirmé le dispositif de nos délibérations du 24 juillet 2013 relatives à la répartition du nombre de conseillers communautaires à la nouvelle communauté de communes de La Norma (CCN) de janvier à mars 2014 et après mars 2014 tout en approuvant les deux adaptations suivantes :

- Permettre l'extension du Syndicat Mixte Thabor Vanoise, autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques de Valfréjus à la gestion du domaine skiable de la Norma, selon des modalités à définir en lien avec le département de la Savoie, partenaire de la ville de Modane au sein de cet établissement public.

- Demander au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur le Préfet de la Savoie, de reporter après les échéances électorales municipales de mars prochain, l'avènement de l'établissement public de coopération intercommunale qu'est la CCN, tel que prévu initialement au 1^{er} janvier 2014 par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant extension de périmètre de la communauté de communes de la Norma aux communes de Aussois, Fourneaux, Le Freney, Modane et Saint André tout en permettant parallèlement du 1^{er} janvier 2014 jusqu'aux échéances électorales précitées, le fonctionnement dans leur configuration actuelle d'une part du SICM et d'autre part, de la CCN.

Les décisions ainsi actées par notre assemblée délibérante en matière de refonte de l'intercommunalité au plan local s'inscrivent dans le droit fil de l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant extension de périmètre de la communauté de communes de la Norma aux communes de Aussois, Fourneaux, Le Freney, Modane et Saint André et emportant dissolution du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane.

Il s'avère que le tribunal administratif de Grenoble m'a informé que les communes d'Avrieux, de Villarodin-Bourget et Le Freney avaient déposé une requête introductive d'instance afin d'obtenir l'annulation de cet arrêté préfectoral.

Une telle initiative reflète la défense de différents intérêts particuliers alors que l'arrêté de Monsieur Le Préfet de la Savoie incarne l'intérêt général de notre canton.

Dans la mesure où la contestation de cet acte réglementaire constitue l'«actualité» du dossier intercommunal alors qu'il conviendrait désormais de concentrer les efforts et les énergies sur la définition d'une stratégie partagée de projets dans le canton de Modane, il m'apparaît nécessaire de réitérer notre adhésion au dispositif intercommunal pour notre canton acté par le représentant de l'Etat dans le département.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet de la Savoie doit arrêter au plus tard le 31 octobre 2013, le nombre et la répartition des sièges en vue des échéances de mars 2014.

Dans le cadre des réunions à intervenir à ce titre et plus généralement de toutes celles commises dans le cadre de ce dossier comme celles induites par la communication de requêtes introductives d'instance, je vous propose de me mandater officiellement à l'effet de représenter notre commune.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur SIMON,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1: L'adhésion de la commune de Modane aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant extension de périmètre de la communauté de communes de la Norma aux communes de Aussois, Fourneaux, Le Freney, Modane et Saint André et emportant dissolution du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane est confirmée.

ARTICLE 2: Pouvoir est donné à Monsieur le Maire de représenter la commune de Modane dans les réunions sur la refonte de l'intercommunalité au plan local à venir, notamment celles induites par la communication de requêtes introductives d'instance par devant la juridiction administrative compétente. Monsieur le Maire rendra compte au conseil municipal de l'actualité de ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre. A Modane le vingt cinq septembre deux mille treize.

10. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur la réussite de la 3^{ème} édition des Artisanales de Maurienne et remercie à ce titre les chevilles ouvrières de cette manifestation, Aline Chiapusso, Christian Facon, ainsi que leurs équipes administratives et techniques respectives.

Madame Chevallier, Adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires, fait part de la 2^{ème} édition de l'opération «Familles en fête» organisée les 4, 9, 11 et 12 octobre 2013 par le Centre Communal d'Action

Sociale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général de la Savoie dont le programme est le suivant :

- Vendredi 4 octobre à 14h00 : au Petit Jardin, lieu d'accueil enfant-parents, rencontres et échanges avec des mamans bénévoles de l'association Temps d'Aime sur l'allaitement maternelle
- Mercredi 9 octobre à 13h30 : sortie en famille «Nature et Poésie»,
- Vendredi 11 octobre à 20h00 : au cinéma l'Embellie, projection du film «Tom Boy»
- Samedi 12 octobre :
 - 10h00 : accueil du public
 - 11h30 : concert de l'Harmonie municipale du Charmaix avant de partager le verre de l'amitié
 - 14h et 16h00 : concours de wii
 - 17h30 : clôture de la journée avec une séance de Zumba proposée par l'association Vita Form

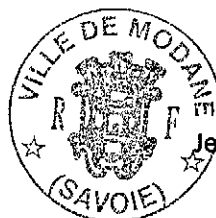
Christian Simon, Adjoint délégué aux dossiers relatifs à l'intercommunalité, les sports et les grands chantiers et Président du SICM, annonce la 13^{ème} édition de l'automne italien qui se déroulera du 27 septembre au 6 octobre 2013 et dont le programme est le suivant :

- Vendredi 27 septembre à 18h00 : conférence et présentation de l'exposition «1938 – lo stato italiano emana le leggi razziali» de Franco Debenedetti Teglio
- Samedi 28 septembre :
 - 19h00 - salle des fêtes de Modane : inauguration et dégustation de pâtes artisanales ;
 - 20h30 théâtre « La Locandiera »
- Dimanche 29 septembre - cinéma l'Embellie 20h30 : avant première «un château en Italie »
- Lundi 30 septembre - cinéma l'Embellie 20h30 : «La grande bellezza »
- Mardi 1^{er} octobre :
 - 9h30 - salle des fêtes de Fourneaux : atelier cuisine
 - 20h30 - Cinéma l'Embellie : «Au nom du peuple italien»
- Mercredi 2 octobre :
 - 9h30 - Foyer logement de Modane : atelier confection de pâtes pour enfants
 - 20h30 - Cinéma l'embellie : «Une journée à Rome»
- Jeudi 3 octobre :
 - 14h00 - cinéma l'Embellie : «Ali ha gli occhi azzurri» séance pour les collégiens
 - 18h00 - Muséobar : café littéraire
 - 20h30 - cinéma l'Embellie : «Ali ha gli occhi azzurri»
- Vendredi 4 octobre :
 - 12h00 – repas italien au Foyer Logement
 - 14h00 – Théâtre «J'espérons que je m'en sortira» pour les collégiens
 - 20h30 – : «J'espérons que je m'en sortira»
- Samedi 5 octobre :
 - A partir de 14h30 : rencontres sportives organisées par l'association pour les jumelages : volley, judo, marche nordique
 - 20h30 salle des fêtes de Fourneaux : repas gastronomique
- Dimanche 6 octobre à 18h30 salle des fêtes de Modane : apéritif de clôture avec la fanfare della banda della alta vale di Susa

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h40.

A Modane, le 1^{er} octobre 2013

Le Maire,



Jean-Claude RAEPIN

